



ÉNONCÉ DE POSITION DE L'APhC

La marijuana à des fins médicales

Le contexte de l'utilisation de la marijuana à des fins médicales a changé depuis 2013, au moment où l'APhC a pour la première fois exposé sa position sur la distribution par les pharmaciens de la marijuana à des fins médicales. La marijuana est prescrite à de plus en plus de patients et son utilisation est très peu surveillée par les professionnels de la santé. Compte tenu de cette situation et du fait que l'APhC a à cœur la santé et la sécurité des Canadiens, l'APhC a mis à jour sa position sur le rôle des pharmaciens dans la gestion et la distribution de la marijuana à des fins médicales.

À la lumière des consultations menées auprès de spécialistes, des études effectuées par des tiers ainsi que des commentaires de nos membres et de leurs patients, l'APhC estime que la meilleure façon de favoriser la sécurité, l'éducation et l'accès approprié des patients est de permettre aux pharmaciens de gérer et de distribuer la marijuana à des fins médicales tout en faisant la promotion du recours à des produits non destinés à être fumés par opposition à des produits destinés à être fumés.

À titre de spécialistes de la gestion des médicaments, disposant de l'infrastructure nécessaire et de la capacité éprouvée de sécuriser la chaîne d'approvisionnement, les pharmaciens sont des partenaires naturels de l'élaboration d'un cadre axé sur le patient et visant la gestion et la distribution de la marijuana à des fins médicales. L'APhC travaillera avec les gouvernements, les patients, les intervenants et ses membres pour s'assurer que les politiques sur la marijuana à des fins médicales sont axées sur la sécurité des patients et la surveillance clinique.

Avril 2016